

LETTRE D'INFORMATION

CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU dans le Territoire de Belfort - ANNÉE 2016

Numéro 4 - Juin / Juillet 2016

Rappel du cadre juridique et de la démarche menée en 2015

Par l'instruction du 3 juin 2015, relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau et à leur entretien, la Ministre en charge de l'Écologie a engagé les services de l'État à élaborer une cartographie locale des cours d'eau avec, pour objectif, de couvrir les deux tiers du territoire d'ici le 15 décembre 2015.

Rappel des objectifs 2015 sur le Territoire de Belfort

Le travail de cartographie s'est concentré en 2015 sur 9 communes du sud territoire : Beaucourt, Bourogne, Delle, Grandvillars, Joncherey, Méziré, Morvillars, Saint-Dizier-L'Évêque et Thiancourt. Des expertises de terrain ont été menées sur ce secteur afin de caractériser l'ensemble des écoulements, soit comme cours d'eau, soit comme fossé.

Le reste du département sera couvert par une cartographie dite « progressive ». Elle recensera, dans un premier temps, les cours d'eau reconnus aujourd'hui dans la réglementation. Elle sera ensuite complétée petit à petit, par l'intermédiaire de demandes d'avis de caractérisation, déposées auprès des services de l'État préalablement à tous travaux susceptibles d'impacter un écoulement.

CONTINUITÉ DE LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU Campagne 2016 - 2017

Rappel : Au 15 décembre 2015, quatre communes ont pu être couvertes en totalité par les expertises de terrain : Delle, Joncherey, Thiancourt et Grandvillars. Cependant, certains écoulements sur ces communes n'ont pu être caractérisés définitivement en raison de la période de sécheresse qui s'est étendue de juin 2015 à novembre 2015 et qui a été défavorable aux identifications de terrain.

Les expertises de terrain sur le secteur des 9 communes (Bourogne, Morvillars, Méziré, Grandvillars, Thiancourt, Joncherey, Delle, Beaucourt, Saint-Dizier-L'Évêque) se sont déroulées entre mi-juin et fin juillet 2016. Le comité de suivi se réunira fin-septembre pour valider ces avancées 2016. L'objectif du comité reste identique, à savoir valider tous les résultats obtenus par le comité d'expert de juin à septembre 2016.

Le 23 juin 2016, les préfets coordinateurs des bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse ont engagé la révision des zones vulnérables aux nitrates (Z.V.N.) suite à la sixième campagne de surveillance et à l'annulation des arrêtés préfectoraux de zonage pris en 2012. Afin d'accompagner la concertation à l'échelle des bassins, les deux préfets coordinateurs ont demandé qu'une concertation soit organisée à l'échelle régionale le vendredi 8 juillet 2016. De cette réunion, 5 communes seraient concernées par le reclassement des Z.V.N., c'est-à-dire, Delle, Lebetain, Saint-Dizier-L'Évêque, Villars-le-sec et Croix (secteur du russeau « La Batte »). Par conséquent, ce secteur sera expertisé en priorité.

Photos : DDT 90



Exemple de fossé
(commune de Vellescot)



Exemple de cours d'eau
(commune de Grandvillars)

DÉMARCHE D'INTERVENTION OPTIMISÉE

Pour cause de nécessité d'intervenir plus rapidement pour couvrir le reste du territoire du Territoire de Belfort, le comité d'expert s'est réuni le 29 juin 2016 pour valider la méthode d'intervention sur le terrain. Cette dernière va être optimisée pour gagner en efficacité.

Le principe est le suivant :

- Intervention seul ou en binôme, sans la présence de l'ensemble des membres du comité d'expert
- Réunion du comité d'expert pour mettre en commun les travaux et valider les données avant de les présenter au comité de suivi.

Pour rappel, c'est le comité de suivi qui valide officiellement les données de cartographie.

ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE

Le principe est de répartir les secteurs en évitant les doublons.

Lors de la réunion du comité expert du 29 juin 2016, les interventions ont été clarifiées :

- La chambre d'agriculture fournira des informations sur les cours d'eau suite à des demandes d'agriculteurs.
- La Fédération de pêche fournira des informations sur le cours d'eau de « la Batte » qui se situe sur les 5 communes proposées pour un reclassement zones nitrates.
- L'ONEMA, France Nature Environnement et la DDT 90 interviendront en tant que de besoin en binôme.

CALENDRIER DES TRAVAUX POUR 2016

La DDT 90, l'ONEMA, la Chambre Inter-départementale d'Agriculture 25/90, la Fédération de Pêche, France Nature Environnement, ainsi que le Conseil Départemental, tous membres du comité d'expert se réunissent à plusieurs reprises :

- Le 29 juin 2016 (optimisation la méthode et coordination),
- Le 10 août 2016 (mise en commun des données depuis juin 2016),
- En amont du comité de suivi prévu courant septembre (validation de toutes les données de terrains à proposer au comité de suivi).

GUIDE D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Avant la fin de l'année 2016, un guide d'entretien des cours d'eau sera proposé à la concertation par les services de l'État pour apporter toutes les informations nécessaires aux propriétaires riverains de cours d'eau. En complément de ce guide d'entretien, une plaquette sur « l'entretien des cours d'eau et des fossés » est déjà disponible sur le site de l'ONEMA (voir liens utiles).

REGISTRE

Tout comme l'année passée, des registres sont mis à disposition à l'accueil des mairies des communes concernées par les expertises de terrain, aux horaires d'ouvertures, jusqu'au 15 septembre 2016.

Communes concernées	Où consulter le registre
Delle, Grandvillars, Bourogne	à la mairie de la commune concernée
Joncherey et Thiancourt	Mairie de Joncherey
Morvillars et Méziré	Mairie de Morvillars
Beaucourt et Saint-Dizier l'Evêque	Mairie de Beaucourt

Liens utiles et complément d'information :

Site : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Cartographie-des-cours-d-eau-et-entretien>

Carte « socle » des départements : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/9/carto_cours_d_eau.map#

Lien fiches :

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Cartographie-des-cours-d-eau-et-entretien/Consultation-de-la-cartographie-et-contributions>

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) :

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000649171

Plaquette de l'ONEMA pour l'entretien des cours d'eau et des fossés : http://www.onema.fr/IMG/pdf/Fiche1_crsdeau-fosse.pdf